



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la lutte contre le VIH-Sida

Question écrite n° 30806

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation de la lutte contre le VIH-Sida en France. En effet, la crise sanitaire du covid-19 a entraîné de nombreuses difficultés : suspension de projets de recherche et d'actions de prévention, retards de dépistage ou d'entrée dans les soins, interruptions de traitement dans certains cas, plus grande fragilité psychologique et socio-économique des personnes contaminées par le VIH ou très exposées à ce risque, ou encore augmentation de certaines pratiques à risque. Cette situation amène les acteurs de la lutte contre le VIH-Sida à lancer un cri d'alerte depuis quelques semaines. La situation est similaire à l'échelle internationale. Le 17 juin 2020, le Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme a publié les résultats d'une enquête menée dans 106 pays. : 85 % des programmes VIH y ont rapporté des perturbations dans la délivrance de leurs services (aussi bien en termes de prévention, d'accès au dépistage ou d'accès aux traitements). Les acteurs se sont mobilisés au cours des dernières semaines pour lutter contre le coronavirus sans abandonner le terrain de la lutte contre le VIH-Sida. En France, à titre d'exemple, les équipes des 70 associations soutenues par Sidaction se sont battues pour que les personnes qu'elles suivent et accompagnent survivent à cette crise. Certains acteurs ont innové pour poursuivre leurs actions de prévention et de dépistage en période de confinement, à l'instar de l'envoi par les COREVIH d'autotests et de kits d'information de façon gratuite et anonyme. D'autres actions ont été menées par les associations pour répondre aux besoins émergents : distribution de kits alimentaires ou de kits d'hygiène, hébergement d'urgence pour les personnes séropositives à la rue, appui psychologique. À cela s'ajoute l'annulation d'évènements de mobilisation, essentiels pour la lutte contre le VIH-Sida : le festival Solidays et l'édition 2020 du Sidaction, notamment. Chaque année, le Sidaction permet de rassembler plus de 4 millions d'euros de promesses de dons, permettant de financer des projets de recherche ainsi que des actions de nombreuses associations. Si les acteurs ne parvenaient pas à compenser ces pertes, la diversité des actions, en termes de prévention et d'accès au dépistage, de proximité et d'accompagnement des personnes vivant avec le VIH et en grande précarité, sera menacée d'arrêt dans les tout prochains mois. Face à cette situation particulièrement inquiétante, il souhaite savoir comment le Gouvernement entend accompagner les acteurs de la lutte contre le VIH-Sida pour que les années de combats et de victoires contre cette épidémie ne soient pas vaines.

Texte de la réponse

Comme l'a rappelé le ministre des solidarités et de la santé le 1er décembre 2020, journée mondiale de lutte contre le SIDA : « L'épidémie de COVID-19 ne doit pas faire oublier les autres combats, et au premier rang desquels la lutte contre le VIH. ». Les premières données pour 2020 ont montré, en effet, que du fait de la crise sanitaire et du premier confinement, l'activité de dépistage du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des infections sexuellement transmissibles (IST) avait chuté de près de 60 % entre février et avril 2020 sans que le niveau d'activité soit revenu à celui d'avant la crise. Au total, l'année 2021 marque une diminution de 10 % des dépistages du VIH et de 6 % des IST. Or, le dépistage précoce du VIH est une composante essentielle de la réponse à cette épidémie qui ne bénéficie toujours pas à ce jour d'un vaccin. Le dépistage précoce permet, en

effet, aux personnes atteintes de bénéficier d'un traitement et ainsi de faire disparaître le risque de transmission du VIH tout en leur offrant une durée de vie et bien souvent une qualité de vie équivalentes aux personnes séronégatives. Dans le contexte de la crise sanitaire, le renforcement de l'accès au dépistage et aux traitements pour toutes et tous, comme le déploiement des lieux d'accueil et de prise en charge des personnes séropositives, restent un objectif majeur des politiques de santé publique mises en œuvre par le Gouvernement. A cet égard, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA dédiée cette année à la « solidarité mondiale et la responsabilité partagée », l'ouverture, à compter du 1er décembre 2020, de l'expérimentation de quatre centres de santé sexuelle d'approche communautaire à Paris (Kiosque Info Sida Toxicomanie), à Lyon (Le Griffon), à Marseille (Le Spot Longchamp) et à Montpellier (Le Spot). Inspirés de la réussite du modèle anglo-saxon, ces centres s'inscrivent dans une approche de la santé sexuelle innovante consistant à offrir des parcours basés sur le principe du « tester-traiter » dans un seul lieu et dans un temps court avec un accompagnement communautaire. Se faire dépister c'est aussi accéder à un traitement le plus précocement possible. Pour cela, l'accès au dépistage du VIH et des IST doit être renforcé en permettant aux infirmiers et aux sages-femmes de pouvoir les prescrire dans le cadre d'un protocole de coopération avec les médecins. Il sera également possible dans le cadre de ces protocoles de renforcer les actions de prévention en proposant le suivi des traitements préventifs (PrEP, TPE). Cette évolution sera déployée dans le cadre de protocoles de coopération dès qu'ils seront validés par la Haute autorité de santé (HAS) au premier semestre 2021. Par ailleurs, il apparaît que l'effet préventif des traitements anti rétroviraux est encore trop peu connu. S'agissant de la « prophylaxie pré-exposition au VIH (PrEP) », la France a été le premier pays européen à l'autoriser et à la prendre en charge financièrement à 100 %. Un peu plus de 30 000 personnes en France sont sous PrEP en juin 2020. Comme le soulignent les professionnels et les acteurs de terrain, celle-ci reste cependant encore trop peu accessible. Lorsque l'observance est bonne, la PrEP est, chez les personnes ayant des pratiques à haut risque, la mesure préventive la plus efficace pour éviter l'infection par le VIH. C'est donc un outil majeur au sein de la stratégie diversifiée de lutte contre le VIH, qui repose aussi sur le matériel de prévention, le dépistage du VIH et des autres IST, et leur traitement, les traitements médicamenteux des personnes séropositives qui évite la transmission du VIH à un partenaire séronégatif, le traitement post-exposition, l'utilisation de matériel à usage unique lors de la consommation de drogues. La prescription initiale de la PrEP par tout médecin en ville est une mesure qui doit permettre d'en renforcer l'accès aux personnes les plus exposés au risque d'exposition du VIH, et ainsi de réduire les nouvelles contaminations. Ainsi, depuis le 1er juin 2021 la primo-prescription de la PrEP est ouverte à tout médecin, dans le respect des recommandations de la HAS publiée le 28 avril 2021 dans le cadre des réponses rapides liées à l'urgence sanitaire. Pour accompagner les médecins, dans le parcours d'une personne sous PrEP, une formation ouverte à distance permet de se former à la prescription de la PrEP, et se familiariser avec la santé sexuelle dans toutes ses composantes. Elle est en accès libre et également inscrite comme action du développement professionnel continu. Dans le cadre du Ségur de la Santé, 10 millions d'euros ont été réservés pour développer les appartements de coordination thérapeutiques (ACT) qui accompagnent pour leur santé, leurs démarches et leur parcours d'insertion, les personnes souffrant d'une maladie chronique dont le VIH et présentant une situation de fragilité sociale et psychologique nécessitant un suivi médical. Enfin, il se trouve qu'une édition de Solidays a eu lieu cette année. Elle est d'ailleurs dédiée aux soignants et a été accompagnée financièrement par le ministère des solidarités et de la santé de manière bien plus importante que les années passées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30806

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4540

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5586